

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 11 janvier 2010 à 18h 30

Etaient présents tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mrs CARTAILLER, CONNIL et SABLIER excusés ; de M. LUSA Hervé qui a donné procuration à Mlle LUSA Marion , et de M. CASTAGNET Fabrice qui a donné procuration à M. DEFOY Serge.

Secrétaire de séance : Madame Pascale MALLET

A l'ouverture de la séance Madame le Maire présente ses vœux et demande aux membres présents de rajouter un point à l'ordre du jour, il s'agit de :

* Indemnité de sinistre recours contentieux : le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour de la présente séance.

1 – Indemnités de sinistre recours contentieux : Mme le Maire explique à l'assemblée que les frais d'honoraires versés à Me MAILLOT s'élevant à 1.495 € ont fait l'objet d'un remboursement intégral par Groupama. Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité le versement d'indemnités de sinistre d'un montant de 1.495 € par la société Groupama.

2 – Adhésion Collias au SI emploi et Réinsertion : la commune de Collias par délibération du 15 septembre 2009 a sollicité son adhésion au syndicat intercommunal Emploi et Réinsertion. Cette demande est soumise à l'avis des communes adhérentes de ce syndicat. Le conseil municipal, après discussion et à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune de Collias au syndicat intercommunal emploi et Réinsertion qui a son siège à la Mairie de Remoulins.

3 – Convention co-maîtrise d'ouvrage Département/Commune : Madame le Maire informe l'assemblée de la décision prise par le Conseil Général d'apporter à la Commune une aide financière de 124.005,00 € HT des travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 192.

La réalisation des travaux de chaussée relevant de la compétence de deux maîtres d'ouvrage, il est proposé de conclure une convention désignant la commune comme maître d'ouvrage unique de l'opération concernée. Un cahier des charges est annexé à la convention fixant les modalités d'exécution de cette mission.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- approuve le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage présenté par le Conseil Général auquel est annexé le cahier des charges,
- autorise Madame le Maire à signer ladite convention entre la Commune et le Département du Gard, ainsi que le cahier des charges.

4 - Réseaux Telecom Avenue Paul Blisson Tranche 2 : Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a décidé de réaliser la mise en discrétion des réseaux Telecom sur le secteur "Avenue Paul Blisson Tranche 2" pour un montant de 42.307,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide:

- d'approuver le projet, de solliciter l'aide financière du Conseil Général du Gard pour réaliser les travaux mentionnés ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération, l'AVP, le projet

5 - Réseaux éclairage public avenue Paul Blisson Tranche 2 : Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a décidé de réaliser la mise en discrétion des réseaux d'éclairage public sur le secteur "Avenue Paul Blisson Tranche 2" pour un montant de 34.442,00 € HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet, de solliciter l'aide financière du SMDE du Gard pour réaliser les travaux mentionnés ci-dessus, et
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération, l'AVP, le projet

6 - Dissimulation BT Poste les Claux Avenue Paul Blisson Tranche 2 : Madame le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux de "Dissimulation BT issu du Poste "Les Claux" Avenue Paul Blisson RD 192 Tranche 2. Ce projet s'élève à 106.167,10 € HT soit 126.975,85 € TTC.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le SMDE du Gard peut faire réaliser des travaux électriques sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage. Il finance les travaux et la TVA, perçoit les aides et les participations de la collectivité concernée.

La Mairie souhaite poursuivre l'aménagement de l'Avenue Paul Blisson. Pour cela elle sollicite le SMDE 30 pour dissimuler les réseaux secs en coordination avec les travaux de voirie. Le projet consiste à construire 530 m de réseau basse tension souterrain pour reprendre une dizaine de branchements. Ce qui permettra de déposer 500 m de réseau basse tension et 12 poteaux.

A cet effet il convient de rappeler les conditions d'intervention du SMDE. Pour les travaux électriques le SMDE assure la réalisation des travaux qu'il finance aux conditions fixées dans le bilan financier prévisionnel.

Pour les travaux de génie civil de télécommunication : bien que cette compétence ne soit pas acquise par le SMDE, la collectivité peut profiter des moyens techniques du syndicat pour faire réaliser les travaux, quand ceux-ci sont coordonnés avec l'électricité, par application de la convention cadre signée le 8 juin 2005 entre France Telecom, le Conseil Général du Gard et le SMDE. Il sera alors établi une convention particulière.

Pour les travaux d'éclairage public : bien que cette compétence ne soit pas acquise par le SMDE, la collectivité peut profiter des moyens techniques du syndicat pour faire réaliser les travaux, quand ceux-ci sont coordonnés avec l'électricité grâce à la mise en œuvre d'une convention de coordination spécifique.

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- approuve le projet dont le montant s'élève à 106.167,10 € HT soit 126.975,85 € TTC;
- demande l'inscription du projet au programme syndical de travaux;
- s'engage à inscrire sa participation dans son budget;
- autorise le SMDE à demander les financements correspondants;
- versera sa participation qui sera définie ultérieurement par délibération.

7 - Amendes de police : Madame le Maire explique que les projets liés à des aménagements de sécurité peuvent faire l'objet d'un financement dans le cadre de la répartition des amendes de police. Le projet de "Circulation et stationnement" peut donc être présenté à ce titre.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de "Circulation et stationnement",
- précise que le montant s'élève à 22.365,80 € HT,
- sollicite une subvention dans le cadre de la répartition des amendes de police,
- et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans ce dossier.

M. CONNIL participe à la séance à partir de ce moment.

8 - DGE 2010 : Madame le Maire explique à l'assemblée que la commune a la possibilité de présenter un projet concernant la DGE 2010 (Dotation Globale d'Equipement).

Après discussion, le conseil municipal, sollicite le concours de l'Etat dans le cadre de la DGE 2010 pour les travaux de réalisation d'un trottoir sécurisé et réhabilitation de la voie; précise que d'après l'avant-projet le montant de l'opération est estimé à 472.586,10 € HT; dresse le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant de l'opération	472.586,10 € HT
Subvention Département accordée (co-maîtrise)	124.005,00 €
Subvention SMDE sollicitée	84.625,00 €
Subvention Conseil Général (réseaux FT) sollicitée	8.000,00 €
Dotation Globale d'Equipement sollicitée	100.092,44 €
Autofinancement	155.863,66 €

et charge Madame le Maire de mener à bien ce dossier.

9 - Choix société pour la réalisation d'une aire de jeux chemin des Claux : Madame le Maire donne les résultats de la consultation lancée pour les travaux de réalisation d'une aire de jeux :

* Ludoparc	33.098,00 € HT
* Plein Bois	28.214,00 € HT
Variante	25.199,00 € HT
Variante	26.262,00 € HT
* Proludic	33.723,06 € HT
Variante	36.068,27 € HT
* Norma Jeux	30.488,00 € HT
* Totem	29.307,00 € HT
* 2Cbk	36.008,00 € HT

Le conseil municipal, après discussion et à l'unanimité,

- retient l'offre de la société Plein Bois pour un montant de 28.214,00 € HT soit 33.743,94 € TTC;

- autorise Madame le Maire à signer le marché de travaux et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

10 - Demande de subvention Schéma Directeur d'assainissement : Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Général, l'Agence de l'Eau et les administrations, recommandent à la commune de faire réaliser une mise à jour de son schéma directeur d'assainissement. Cette étude permettra d'établir une orientation en matière d'assainissement communal sur les secteurs urbanisés et urbanisables, en adéquation avec le PLU approuvé le 8 novembre 2006. Cette étude sera complétée d'un diagnostic du réseau d'assainissement collectif existant.

Le montant prévisionnel de la dépense a été estimé par le bureau d'étude Rhône Cévennes Ingénierie à 34.300 € HT, soit 41.022,80 € TTC.

Les dépenses pour l'étude peuvent être subventionnés au minimum à hauteur de 65 % par l'Agence de l'Eau et le Département.

Après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le principe de réalisation de la mise à jour du schéma directeur d'assainissement,

- sollicite auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, une subvention pour un montant de dépense pour la mise à jour du schéma directeur d'assainissement estimé à 34.300 € HT, soit 41.022,80 € TTC;

- sollicite une dérogation du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour démarrer l'étude avant les décisions de financement;

- demande la mise en place des procédures réglementaires;

- transmet à Monsieur le Préfet la présente délibération afin quelle soit rendue exécutoire.

11 - Convention ATESAT : Madame le Maire explique que la convention relative à l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (voirie, aménagement, habitat) est arrivée à expiration le 31 décembre 2009 et propose de la renouveler.

Le Conseil Municipal, après réflexion et à 2 abstentions et 9 pour :

- décide de renouveler la convention ATESAT
- charge Madame le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- précise que la dépense serait de l'ordre de 250 €par an.

12 - 1° Modification simplifiée du PLU : après discussion ce point est reporté pour avoir de plus amples renseignements auprès du bureau d'études.

13 - Questions diverses :

- Courrier de M. John Bennet concernant le montant de la taxe foncière. Une réponse lui sera adressée afin de lui communiquer l'adresse du centre des impôts.
 - Courrier de M. Ferrandis Florian qui demande de louer la parcelle E293. Sa demande sera examinée et une réponse lui sera faite.
 - Mme Berne informe que le centre aéré reprend ses activités. Un courrier sera adressé aux parents et un affichage sera effectué.
 - M. Gautriaud informe que la consultation (électricité et maçonnerie) pour la Tour de l'Horloge est en cours.
 - M. Defoy, au nom du Conseil Municipal remercie les entreprises et les bénévoles pour leur disponibilité lors des intempéries.
 - Mme le Maire informe que malgré les nombreux appels passés aux services de la DDE, toutes les réponses pour le déneigement des routes ont été négatives ; St Hilaire n'étant pas dans les priorités.
- M. Sauzet a été contacté par téléphone, mais n'a pas pu donner de réponse aux problèmes.

L'ordre du jour épuisé,
La séance est levée à 20 h 50